



## **BUDGETS : EXCEDENT ET DEFICIT DE FONCTIONNEMENT 2022**

Madame Le Maire a rappelé à l'assemblée qu'en fin d'exercice 2022, le budget communal, en section fonctionnement, se soldait par un excédent de : 275.264,93 euros. Cet excédent a été affecté en report à nouveau, en section fonctionnement pour sa totalité.

Assainissement : report en section fonctionnement en 2023 de l'excédent 2022 pour un montant de 59.917,76 euros.

Lotissement des Chevrons : report en section fonctionnement de l'excédent 2022 pour 75.137,82 euros.

Insectarium : report en section fonctionnement du déficit 2022 pour 11.566,11 euros.

Village Vacances : report en section fonctionnement du déficit 2022 pour 73.118,11 euros



## **VOTE DU TAUX DES IMPOT DIRECTS LOCAUX 2023**

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le Conseil municipal, a décidé de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

\* Taxe d'habitation : 14,44 %

\* Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,08 %

\* Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50,34 %



## **ACQUISITION D'UNE MAISON, RUE DU VERGER (PROJET M.A.M.)**

Pour faire suite à la délibération du 15 novembre 2022, après discussion et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'acquérir la propriété cadastrée section Z.E. 357, Rue du Verger, pour un montant de 120.000,00 euros. Cet achat s'inscrit dans le projet de réalisation d'une maison d'assistantes maternelles.

L'acte de vente sera réalisé par Maitre LE BIHAN-LAVIGNAC, Notaire à Sérent. Les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget.



## VOTE DES SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2023

Le conseil municipal, après examen des demandes et délibération, accorde les subventions suivantes pour l'année 2023 :

	<b>2023</b>
Association "Songes et Miroirs"	300,00
E.M.S.S.	110,00
Société Chasse "La Saint Hubert"	300,00
OGEC Ecole Sainte Jeanne d'Arc à Malestroit	426,65
Glaneurs Football	1.500,00
A.P.E.L. Lizio	1.900,00
Association des Donneurs de Sang	60,00
V.T.T. Lizio	300,00
Secours Populaire Français - Ploërmel	100,00
Secours Catholique	100,00
Les Restos du Cœur	100,00
FNACA Lizio	200,00
Ass. Escapade Malestroyenne (Téléthon)	80,00
Lizio des 4 saisons	600,00
Association Mille et Un Sourires	100,00



### **CONCEPTION REALISATION D'UN CARROUSEL, DE CHEMINEMENTS INTEGRES, DE STATIONNEMENT ET DE MOBILIERS ARTISTIQUES à VOCATION TOURISTIQUE : ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Le marché relatif à la création et l'installation d'un manège, l'aménagement d'un cheminement intégré, d'une aire de stationnement et de mobilier urbain a fait l'objet d'une procédure adaptée ouverte. Les candidats avaient jusqu'au 8 mars 2023 à 12h00 pour remettre une offre.

L'assemblée est informée du résultat de la consultation. Chaque candidat se voyant attribuer une note globale sur 100, les offres reçues ont été analysées selon les critères suivants :

Délais d'exécution : 40,00  
Prix des prestations : 30,00  
Valeur technique : 30,00

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis afin de procéder au choix des meilleures offres au regard des critères de sélections pour les lots ci-dessous :

Lot n°1 : Conception, réalisation et installation d'un carrousel  
Lot n°2 : Aménagements du cheminement intégré  
Lot n°3 : Aménagement d'une aire de stationnement  
Lot n°4 : Conception et installation de mobilier urbain

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve les clauses du marché à passer avec les prestataires ci-dessous,
- autorise Madame Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation du marché de travaux pour les lots ci-dessous :

<b>LOT</b>	<b>ENTREPRISE</b>	<b>Offre H.T.</b>	<b>Offre T.T.C.</b>
<b>1</b>	SAS POETE FERRAILLEUR	69.100,00 €	82.920,00 €
<b>2</b>	COLAS France	66.017,60 €	79.221,12 €
<b>3</b>	COLAS France	24.475,00 €	29.370,00 €
<b>4</b>	ATELIER SERIGRAPHIQUE	12.385,00 €	14.862,00 €

Le montant total des lots attribués s'élève ainsi à 171.977,60 euros H.T., soit: 206.373,12 euros TTC.



## **DE L'OUST à BROCELIANDE COMMUNAUTE ADMINISTRATION GENERALE : ADOPTION DU PACTE DE GOUVERNANCE**

Suite à la décision du conseil communautaire, en date du 9 février 2023, validant le pacte de gouvernance (Administration Générale) de la communauté de communes, les communes membres ont deux mois pour se prononcer, et ce, conformément au code des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a validé le pacte de gouvernance de «De l'Oust à Brocéliande Communauté».



### **QUESTIONS DIVERSES**

- \* A l'unanimité de ses membres, le conseil municipal a approuvé le compte-rendu relatif à la séance du 23 février 2023.
- \* M. BIORET, Conseiller aux décideurs locaux, a porté à la connaissance de l'assemblée les résultats positifs des divers ratios financiers de la commune.
- \* Lizio au Vert : La fin des travaux est prévue pour le 31 octobre 2023.
- \* Maisons d'assistantes maternelles : L'ouverture aux familles pourrait avoir lieu en juin 2024.
- \* Camping : le conseil municipal décide d'acter l'ouverture du camping du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre de chaque année.
- \* Déchets : les conteneurs seront réduits à 8 emplacements positionnés sur l'ensemble de la commune.
- \* Bibliothèque : Elle a trouvé sa place au Point I. L'inauguration aura lieu prochainement.
- \* Cabinet médical : Il a été fait le point sur les travaux : cloisons montées, peintures et travaux de plomberie en cours. Le Docteur PAUTI se chargera d'installer le parquet au sein de son cabinet. Elle prévoit une ouverture le 1<sup>er</sup> mai 2023. Son cabinet sera ouvert les mardis, mercredis et jeudis de 8h00 à 20h00.

